

COMPTE-RENDU

Date : 3 MARS 2014	Objet : Comité Syndical du 26 février 2014
Réunion à l'initiative de la Présidente de VALCOR	<p>Étaient présents : 19 / 32 Muriel LE GAC, Michelle HELWIG, Jean Claude SACRE, Alain DONNART, Paul GUEGUEN, Michel BUREL, Thierry LE GALL, Pierre PLOUZENNEC, Rémi BERNARD, Michel KERVOALEN, Jean-François PHILIPPE, Henri SALM, Robert BELLEGUIC, René, CHRISTIEN, Jean-Yves KERSULEC, Daniel HANOCQ, Jean-Pierre HUEBER, Xavier JODOCIUS, Dominique SASSY.</p> <p>Étaient excusés : 8 François LE SAUX, Jeannine DANIEL, Marcel JAMBOU, Yvon LE DORZE, Nicolas MORVAN, Gaël LE MEUR, Nadine KERSAUDY, Laure CARAMARO,</p> <p>Pouvoirs : 1 M. Nicolas MORVAN donne pouvoir à M. KERSULEC</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Michèle HELWIG est désignée comme secrétaire de séance.</p>

1. COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2013.

La Présidente fait remarquer des fautes de frappe.

Au chapitre 5 du Budget Primitif 2014 « Déchèteries », il faut lire 1 436 941.10 et non 1 136 941.10.

Au chapitre 11 du Budget Primitif 2014 « Déchèteries » : Tarifs déchèteries

- Tarifs pour les déchets Toxiques l'unité est le Kg et non le m³.
- Tarifs pour les huiles alimentaires, l'unité est le litre et non le m³.

Celui-ci ne faisant pas l'objet d'autres remarques, le compte-rendu du comité syndical est approuvé.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER

Les comptes de gestion pour les activités «INCINERATION» et «DECHETERIES» correspondant en tout point aux comptes administratifs.

Les comptes de gestion du receveur sont approuvés à l'unanimité.

3. COMPTE ADMINISTRATIFS 2013.

3.1. ACTIVITE « INCINERATION »

La Présidente expose le compte administratif pour l'activité « INCINERATION » 2013 qui se clôture comme suit :

		REALISE 2013	REPORT DE L'EXERCICE 2012	RESULTATS CUMULÉS	SOLDES D'EXECUTION AVANT VIREMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	6 877 993.55		6 877 993.55	3 128 743.32
	RECETTES	9 873 485.57	133 251.30	10 006 736.87	
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	3 709 271.54	2 273 999.67	5 983 271.21	-1 914 950.43
	RECETTES	4 068 320.78		4 068 320.78	

La Présidente fait une présentation détaillée, chapitre par chapitre et apporte des informations pour les articles dont les résultats nécessitent d'être explicités.

Elle répond ensuite aux questions qui lui sont posées.

Après s'être assurée que le compte administratif ne fait plus l'objet de questions, la Présidente sort de la salle et Monsieur Xavier JODOCIUS soumet le compte administratif à l'approbation de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

3.2. ACTIVITE « DECHETERIES »

La Présidente expose le compte administratif pour l'activité «DECHETERIES» 2013 qui se clôture comme suit :

		REALISE 2013	REPORT DE L'EXERCICE 2012	RESULTAT CUMULE	SOLDES D'EXECUTION AVANT VIREMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	2 551 179.40		2 551 179.40	189 438.31
	RECETTES	2 467 547.67	273 070.04	2 740 617.71	
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	664 462.51		664 462.51	- 18 841.51
	RECETTES	139 280.96	506 340.04	645 621.00	

La Présidente fait une présentation détaillée, chapitre par chapitre et apporte des informations pour les articles dont les résultats nécessitent d'être explicités.

Elle répond ensuite aux questions qui lui sont posées.

Après s'être assurée que le compte administratif ne fait plus l'objet de questions, la Présidente sort de la salle et Monsieur Xavier JODOCIUS soumet le compte administratif à l'approbation de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

4. DEROGATION AU PACTE FINANCIER POUR CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES POUR LES INSTALLATIONS CLASSEES.

La Présidente rappelle les montants et les modalités de constitution des garanties financières pour certaines installations classées : Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères à CONCARNEAU, Centre de transfert de QUIMPERLE, déchèteries de QUIMPERLE et de TREGUNC.

Sur proposition de la Présidente, il est décidé que ce fonds soit abondé par autofinancement, si les excédents de fonctionnement de l'exercice le permettent, pour éviter le recours à l'emprunt.

En conséquence, il est décidé de fixer cette disposition par une délibération qui modifie les dispositions du règlement intérieur qui prévoit le remboursement aux collectivités adhérentes de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

5. CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES

Le comité syndical décide de déposer les fonds nécessaires à la constitution de ces garanties auprès de la caisse des dépôts et consignation. Ces dépôts sont placés à un taux d'intérêts de 1 % non capitalisables.

- Pour le budget «INCINERATION» : 831 010 €
- Pour le budget «DECHETERIES» : 248 362 €

6. AFFECTATION DES RESULTATS

6.1. AU BUDGET GENERAL « INCINERATION »

Sur proposition de la Présidente et à l'unanimité,

- Affectation des résultats de la section de fonctionnement

Il est décidé de reporter le solde d'exécution de 3 128 743.32 € de la section de fonctionnement comme suit :

- 1 054 635.33 € en recette de fonctionnement au chapitre **002 «résultat de fonctionnement reporté»** du budget 2014.
- 2 074 1078.99 € en recette d'investissement à l'article **1068 «excédent de fonctionnement capitalisé»**.

- Affectation des résultats de la section d'investissement

Il est décidé de reporter le déficit d'investissement de 1 914 950.43 € en dépenses d'investissement au chapitre **001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté»** du budget 2014.

L'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement permet :

- de couvrir le montant de la garantie financière sans recourir à l'emprunt,
- de réduire le montant des emprunts à réaliser.

6.2. AU BUDGET ANNEXE « DECHETERIES »

Sur proposition de la Présidente et à l'unanimité,

- Affectation des résultats de la section de fonctionnement

Il est décidé de reporter le solde d'exécution de 189 438.31 € de la section de fonctionnement (*y compris excédent de fonctionnement de 2012*) comme suit :

- 0 € en recettes de fonctionnement au chapitre **002 «résultat de fonctionnement reporté»** du budget 2014.
- 189 438.31 € en recettes d'investissement à l'article **1068 «excédent de fonctionnement capitalisé»**.

- Affectation des résultats de la section d'investissement

Il est décidé de reporter le déficit d'investissement de 18 841.51 € en dépense d'investissement au chapitre **001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »** du B.P. 2014.

L'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement permet :

- de couvrir le montant de la garantie financière sans recourir à l'emprunt,
- de réduire le montant des emprunts à réaliser.

7. DECISIONS MODIFICATIVES

7.1. AU BUDGET GENERAL « INCINERATION »

Après affectation des résultats, le comité syndical adopte les décisions modificatives suivantes :

❖ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses

	Budgétisé	Crédits nouveaux
Chapitre 65		
658 charges diverses de gestion courante (à reverser aux CCOV)	1 030 000.00	114 408.21*
TOTAL		114 408.21

*Recettes à reverser aux CCOV au titre de l'exercice 2013

▪ **Recettes**

	Budgétisé	Crédits nouveaux
Chapitre 002		
002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00	1 054 635.33*
Chapitre 74		
747581 Contribution des communautés de communes au fonctionnement	3 200 478.79	-940 227.12
TOTAL		114 408.21

Pour l'équilibre du budget, les contributions des adhérents peuvent être réduites de 940 227.12 € par rapport au Budget Primitif 2014.

❖ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

▪ **Dépenses**

	Budgétisé	Crédits nouveaux
Chapitre 001		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	0.00	1 914 950.43
Chapitre 27 (garanties financières)		
275 dépôts et cautionnements versés	133 156.40	33 045.60
TOTAL		1 947 996.03

Le montant des garanties financières doit être augmenté de 33 045 € par rapport aux prévisions du Budget Primitif 2014.

▪ **Recettes**

	Budgétisé	Crédits nouveaux
Chapitre 10		
1068 excédents de fonctionnement capitalisés	0.00	2 074 107.99
Chapitre 16		
1641 emprunts en euros	775 943.21	-126 111.96
TOTAL		1 947 996.03

Pour l'équilibre du budget, le montant des emprunts peut être réduit de 126 111.96 € par rapport au Budget Primitif 2014.

7.2. AU BUDGET ANNEXE «DECHETERIES»

Après affectation des résultats, le comité syndical adopte les décisions modificatives suivantes :

❖ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

▪ **Dépenses**

	Budgétisé	Crédits nouveaux
Chapitre 001		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	0.00	18 841.51
Chapitre 27 (garanties financières)		
27 Autre immobilisation financières	41 443.10	8 228.90
TOTAL		27 070.41

Le montant des garanties financières doit être augmenté de 8 228.90 € par rapport aux prévisions du Budget Primitif 2014

▪ **Recettes**

	Budgétisé	Crédits nouveaux
Chapitre 10		
1068 excédents de fonctionnement capitalisés	0.00	189 438.31
Chapitre 16		
1641 emprunts en euros	1 235 692.58	-162 367.90
TOTAL		27 070.41

Le virement de la totalité de l'excédent de fonctionnement de 189 438.31 € en recette d'investissement permet de réduire le montant des emprunts à réaliser.

8. COOPERATION TERRITORIALE

La Présidente expose que dans un contexte de fortes évolutions techniques, réglementaires et économiques entraînant une baisse des tonnages de déchets produits par les collectivités, la mutualisation des équipements du territoire constitue probablement une solution pour maîtriser les coûts et permettre une amélioration qualitative de l'impact de la collecte et du traitement sur l'environnement.

La mutualisation serait aussi un facteur de solidarité entre les territoires du Sud Finistère.

C'est pourquoi VALCOR a entrepris avec le SIDEPAQ et la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, sous l'égide du SYMEED, une étude visant à la mutualisation et à l'optimisation des structures de traitement des déchets du Sud Finistère.

Afin d'indiquer par un signal fort aux élus de la prochaine mandature et à ses partenaires l'importance que les élus de VALCOR attachent à cette démarche il est décidé la rédaction d'une motion rédigée comme suit.

« A l'unanimité, le comité syndical de VALCOR se déclare tout à fait favorable au principe d'adhésion à un syndicat mixte de traitement dont les conditions seront fixées d'un commun accord à l'issue de l'étude en cours ».

Une copie de cette motion sera adressée à Messieurs les Présidents du SYMEED, de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud et du SIDEPAQ.

9. GESTION DU PERSONNEL

9.1. POLITIQUE DE REGIME INDEMNITAIRE DE VALCOR.

Monsieur JODOCIUS présente le projet de régime indemnitaire pour les salariés de VALCOR qui résulte d'une démarche conduite sur deux ans avec l'appui des services du centre de gestion.

Ce projet a pris en compte les observations du CTP et a été finalisé par les membres du bureau.

Après qu'il en a exposé les termes, il s'en est suivi un débat et par 18 voix pour et une abstention (Monsieur Jean-François PHILIPPE), le comité syndical :

- Instaure une prime d'intéressement collective conformément aux décrets n° 2012-624 et 2012-625 du 3 mai 2012.
- Instaure une prime de fonction et de résultat conformément au décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008, de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 art 38 et 40 et de l'arrêté du 30 décembre 2010 et les règles d'attribution proposées.
- Approuve les critères proposés pour l'attribution des primes fixes mensuelles et le principe du maintien du salaire et du régime indemnitaire actuel et de ses règles d'attribution.
- Approuve les règles proposées pour l'attribution des primes variables de performances individuelles et collectives.
- Approuve les conditions de maintien de régime indemnitaires proposées.
- Approuve les dispositions particulières proposées.
- Approuve le projet de refonte du régime indemnitaire dans son ensemble tel qu'il est proposé ci-dessus.
- Décide l'application de ce nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} mars 2014.

9.2. PLAN DE FORMATION 2014 ET REGLEMENT DE FORMATION.

Sur proposition de la Présidente, et après un avis favorable du bureau, les délégués sont appelés à se prononcer sur le projet de règlement de formation de VALCOR.

Un élu s'étonne que le plan de formation pour l'exercice 2014 prévoit 55 jours de formation pour 2014.

Le Directeur indique que ce plan de formation comptabilise 10 jours de DIF (Droit Individuel à la Formation) pour l'un des agents et que toutes les demandes de formation ne sont pas forcément satisfaites. Il indique qu'il souhaite que chaque agent puisse bénéficier de trois à cinq jours de formation par an.

Enfin ce plan tient également des formations obligatoires requises pour la sécurité.

L'assemblée délibérante approuve le règlement de formation qui a préalablement fait l'objet d'un avis favorable du CTP.

9.3. PARTICIPATION DE VALCOR A L'ASSURANCE MAINTIEN DE SALAIRE

Sur proposition de la Présidente et après un avis favorable du bureau, le comité syndical décide une participation de VALCOR de 15 € par mois et par agent à l'assurance garantie maintien de salaire des salariés si les agents décident de souscrire à une assurance labélisée.

10. DELEGATION DE SIGNATURE

Le comité syndical prend acte des pièces signées par la Présidente de VALCOR du 12 décembre 2013 au 14 février 2014.

11. QUESTIONS DIVERSES

11.1. ETUDE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIERE COMPETENCE DECHETERIES

Madame Muriel LE GAC et Monsieur Robert BELLEGUIC présentent les conclusions de la première phase de cette étude qui établit le constat suivant :

- Les déchèteries de TREGUNC et de SCAER sont aujourd'hui obsolètes de part de leur état de vétusté et de leur non-conformité réglementaire ainsi que du point de vue de leur dimensionnement par rapport à leur activité.
- L'analyse montre que des marges d'optimisation fiscales existent mais sont plus faibles que ce que l'on aurait pu espérer.
- Le territoire mériterait une déchèterie supplémentaire pour desservir l'intérieur du périmètre de VALCOR. Le cabinet STRATORIAL propose trois scénarii.
- L'analyse économique fait ressortir des distorsions entre le service aux communautés de communes et le montant de leurs contributions actuellement réparties à part égales entre CCA et COCOPAQ.

Cette analyse doit cependant être interprétée avec nuance du fait que l'activité déchèteries est gérée de façon globale.

- Le comité syndical se déclare favorable à la rédaction d'un nouveau pacte financier qui affecterait les différents postes de charge selon une nouvelle clef de répartition :
 - o Charges de structure réparties à 50/50 ou au prorata des tonnages de chacune des deux collectivités.
 - o Charges et recettes proportionnelles identifiables, spécifiquement affectées.
 - o L'exploitation des déchets verts qui relève de la compétence « traitement » nécessiterait d'être considérée d'une façon globale mais les contributions d'équilibre serait réparties au prorata des tonnages. Ce projet pour un nouveau pacte financier sera alors comparé au scénario de reprise de la compétence « déchèterie » par COCOPAQ et CCA.

11.2. AVANCEMENT TRAVAUX DE LA DECHETERIE DE MOËLAN SUR MER

Monsieur Robert BELLEGUIC indique que les travaux de la déchèterie ont débuté en janvier mais qu'ils sont interrompus pour cause de météo pluvieuse.

Le planning prévoit cependant encore l'ouverture du site au 1^{er} octobre 2014.

11.3. CALENDRIER TRAVAUX BUREAUX VALCOR

La Présidente indique que les plis du marché de travaux pour l'extension des bureaux seront ouverts le 5 mars et que les travaux devraient débuter cet été.

A l'issue de la séance, la Présidente a remercié tous les membres du comité syndical ainsi que les collaborateurs qui l'ont accompagné durant cette mandature.

Le comité s'est clôturé par un pot de l'amitié.